

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 9 JUILLET 2025
EN VISIOCONFÉRENCE**

Étaient présents : Mélanie Laviolette, à partir de 12h40
Jérôme Maltais
Marie-Claude Harvey
Nicolas Brosseau
Suzette Bernard
Viviane Drapeau, à partir de 12h20
Christian Slachetka

Corinne Payne, directrice générale
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques

Le 9 juillet 2025, à 12h08

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Jérôme Maltais.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Situation budgétaire en éducation
 - 3.1 Rencontre avec le CP des Sommets
 - 3.2 Autres partenaires
 - 3.3 Prochaines actions proposées
4. Levée de séance

RÉSOLUTION #2507 — CA — 165

Il est proposé par Christian Slachetka
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ

3. SITUATION BUDGÉTAIRE EN ÉDUCATION

3.1. Rencontre avec le CP des Sommets

Jérôme Maltais, Corinne Payne et Stéphanie Rochon partagent le sommaire de leur rencontre du 7 juillet 2025 à 16h avec le CP des Sommets au sujet des compressions budgétaires en éducation.

3.2. Autres partenaires

Corinne Payne présente le sommaire des communications des derniers jours avec les partenaires du réseau de l'éducation concernant les compressions budgétaires en éducation.

3.3. Prochaines actions

Le Conseil d'administration discute des prochaines actions à mener concernant la situation des compressions budgétaires en éducation :

1. Stéphanie Rochon présente au Conseil d'administration la proposition de message destiné aux membres.

À la suite de la présentation de ce message,

RÉSOLUTION #2507 — CA — 166

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la communication soit envoyée aux membres le 10 juillet 2025.

ADOPTÉ

2. Les règles budgétaires finales n'étant pas encore connues, un communiqué sera fait une fois qu'elles le seront.

RÉSOLUTION #2507 — CA — 167

Il est proposé par Marie-Claude Harvey
Et résolu à l'unanimité

QU'UN communiqué soit fait, conjointement avec EPCA, lorsque les règles budgétaires finales seront connues.

ADOPTÉ

3. Un Conseil général extraordinaire doit se tenir pour aborder le sujet des compressions budgétaires en éducation avec l'ensemble des membres de la FCPQ.

RÉSOLUTION #2507 — CA — 168

Il est proposé par Nicolas Brosseau

Et résolu à l'unanimité

DE convoquer un Conseil général extraordinaire dont le seul point à l'ordre du jour sera le budget en éducation. Le CG extraordinaire se tiendra le 7 août 2025. Il sera annoncé le 10 juillet 2025 et la convocation officielle sera envoyée le 23 juillet 2025. Enfin, si le quorum requis par les Règlements généraux n'est pas atteint lors du CG, il se transformera en soirée d'information.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2507 — CA — 169

Il est proposé par Christian Slachetka
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 12h50.

ADOPTÉ



Jérôme Maltais, vice-président



Corinne Payne, directrice générale